

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

DATE : 25/01/2023

REFERENCE : MARS N°2023-02

OBJET : EVOLUTION DES CONSIGNES DE SAISIE DANS L'OUTIL SIVIC - PATIENTS ATTEINTS DE LA COVID-19 : PASSAGE A UNE SAISIE TRIHEBDOMADAIRE (LUNDI – MERCREDI – VENDREDI)

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☐ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la surveillance des cas graves de la Covid-19, il est demandé à chaque établissement de santé d'assurer dans l'outil SIVIC les saisies et mises à jour quotidiennes des données relatives à la prise en charge des patients atteints de la Covid-19 (MARS n°2020-84). Nous tenions à remercier l'ensemble des établissements de santé dont l'implication a permis de disposer de données de qualité, sur la base desquelles les indicateurs de suivi de l'épidémie ont été construits.

Considérant l'amélioration de la situation épidémiologique et hospitalière liée à la Covid-19, **les consignes de saisie applicables dans l'outil peuvent être modifiées : à compter du 31 janvier 2023**, le rythme des remontées évolue **avec une saisie dans les mêmes termes qu'auparavant qui vous est désormais demandée les lundis, mercredis et vendredis, avant 14h (hors jours fériés).**

En sus, afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données renseignées dans l'outil, nous attirons notamment votre attention sur les éléments suivants :

- Indiquer si l'hospitalisation est directement liée à la Covid-19 ou non. Pour rappel dans SIVIC, par défaut, le champ « Hospitalisation en lien avec la Covid-19 » est coché à « oui ». Il convient de le **décocher** si le motif principal d'hospitalisation n'est pas la COVID-19 (voir fiche réflexe du 16/11/2020) ;
- Renseigner en tant que « retour à domicile » tous les dossiers patients ne remplissant plus les conditions de suivi Covid.
- S'assurer qu'en fin d'hospitalisation, les dossiers sont mis à jour dans SIVIC. Le cas échéant, mettre en place une revue régulière des dossiers toujours « actifs » afin d'identifier les dossiers de patients pour lesquels une « clôture » aurait pu être omise. Cette mise à jour est essentielle au suivi du nombre de patients hospitalisés en temps réel ;
- Prêter une attention particulière à la date de naissance du patient renseignée dans l'outil en cas de décès pour éviter toute confusion entre les décès enfant et adulte ;

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation.

Marie DAUDE
Directrice Générale de
l'Offre de Soins

Signé

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la
Santé

Signé